

Public-privé : enjeux et évaluations du secteur public

Les 12 et 13 janvier se sont tenues à Draveil, dans l'Essonne, deux journées d'étude sur les rapports public/privé, sur les enjeux et évolutions du secteur public.

Nous présentons ci-après de larges extraits des rapports introductifs à chacune des quatre séances auxquelles ont participé une soixantaine de militants communistes, issus principalement des grandes entreprises du secteur public.

PREMIÈRE SÉANCE

Public-Privé : défis et perspectives

Paul Boccara
(extraits et commentaires)

Dans son introduction, Paul Boccara traitait de l'évolution des rapports entre l'intervention de l'État (financement public et secteur public) et la transformation du capitalisme lui-même dans la phase de mondialisation et de domination des marchés financiers.

Il le faisait en traitant trois parties successivement : les défis de la crise systémique ; la nécessité d'une mixité marché-partage et son articulation à la mixité privé-public ; pour finir sur le marché des productions de produits et de services.

Mais avant, il tenait à se positionner dans le débat d'actualité autour des privatisations et des ouvertures de capital des entreprises publiques.

* *
*

Pour Paul Boccara, « le but du projet communiste vise un processus de transformation radicalement novatrice permettant de commencer à dépasser la domination du capital... un processus de luttes et de construction ». Et quand nous disons dépassement « nous voulons non seulement abolir les maux du capitalisme, mais aussi faire mieux que ses points forts ».

Et dans ce processus cohabitent « des éléments du système capitaliste et des éléments d'un autre système, donc dans une mixité radicale ».

Un tel processus d'ailleurs n'est pas nouveau : « historiquement, l'ancien régime était un système mixte où il y avait des éléments du féodalisme et aussi des éléments proprement capitalistes et bourgeois qui iront se développant, jusqu'à la Révolution française où l'on passe à un système entièrement capitaliste ».

Il ne faut donc pas se méprendre sur la formule de nos



congrès, parlant de « mixité public-privé à prédominance publique et sociale ». Car il peut y avoir un faux sens possible de la mixité public-privé : « parce qu'il y a l'offensive réactionnaire de la privatisation, il y aurait une sorte de résignation. Voilà ce que cela voudrait dire pour certains de bonne foi à cause des coups reçus et des couleuvres avalées ». Or, pour les communistes, « il ne s'agit pas d'aménagement réformiste ou de conciliation ».

Il s'agit d'intervenir tout autrement que l'actuel « recours à l'État en dernier ressort pour recapitaliser ». Derrière une vision nouvelle des rapports public-privé, il s'agit en fait de développer contre le marché, des « partages non monopolistes »

Sur les défis de la crise systémique

« La crise, cela ne veut pas du tout dire que tout va mal, cela veut dire qu'il faut changer... Parce que cela va mal et surtout qu'on peut faire autrement ».

Il faut donc revenir sur ce qu'est le système et sa régulation propre.

Pour Paul Boccarda « le capital n'est pas seulement la propriété privée des moyens de production. La propriété privée est déjà la caractéristique de l'exclavagisme ». Et le capitalisme, comme tout système économique-social « comporte trois éléments : la structure (c'est-à-dire les rapports sociaux dont la propriété est un élément) ; les forces productives (c'est-à-dire le type de progression de la technologie, de productivité du travail et les hommes eux-mêmes) ; enfin la régulation propre au système examiné ».

« Le capital, c'est une propriété argent pour faire de l'argent. Bien sûr, cela passe par la production mais – comme disait Marx- c'est l'argent qui ouvre et l'argent qui ferme. ... D'ailleurs, le salariat lui-même se vend contre de l'argent ». Et parce que ces rapports d'argent se concrétisent dans des « contrats », « ces contrats en argent sont encadrés par des lois, des règles du marché. C'est tout cela le capital : l'argent, des lois, des règles et pas seulement la propriété »... Et l'argent, c'est aussi le crédit, l'épargne de toute la société, les fonds sociaux.

Ne s'attaquer qu'à la propriété ? On a déjà fait et l'expérience a montré que cela ne suffit pas. « Si on ne prend que la propriété et que l'on garde tout le reste, on prendra tout le reste sur la figure ».

La régulation, ce sont les règles du marché et le critère central du taux de profit, le réglage des politiques économiques et des gestions. Prétendre que tout serait réglé en supprimant la propriété privée serait du « charlatanisme ».

« La crise systémique, précisément, ce sont les contradictions de l'excès d'accumulation et d'exploitation, et les difficultés de régulation par le taux de profit... avec la rentabilité financière qui fait le ménage ».

En particulier, c'est l'utilisation des nouvelles technologies sous contrainte de rentabilité qui conduit à un excès de « remplacement des hommes » par les machines, à la mise en cause profonde de l'ancienne structure du capitalisme monopoliste d'État et de sa régulation.

Là, Paul Boccarda explicite l'idée avancée au début de son exposé selon laquelle il ne faut pas se contenter de chercher à « abolir les maux du capitalisme, mais faire mieux que ses points forts ».

« Le défi (auquel est confronté le capitalisme NDLR) de mise en place d'autres structures et d'autres régulations, ne conduit pas obligatoirement à mettre en cause la domination du capital financier, donc à sortir de la crise ».

Mais il conduit le capitalisme, par exemple « à abattre les cloisonnements entre entreprises publiques, l'ancienne dichotomie entre un puissant secteur public et les entreprises privées ; à abattre les cloisonnements nationaux en faisant monter fortement le besoin de coopération à l'échelle nationale, comme au plan international et mondial ». Même s'il place ces processus positifs sous domination financière et dans le cadre de la privatisation. Même si dans leur ouverture aux réseaux et à la coopération, des grands services publics comme EDF ou France Telecom tendent à agir au plan international avec les mêmes critères financiers que des groupes privés.

Ainsi c'est la révolution informationnelle qui pousse à la fois le capitalisme vers ces solutions réactionnaires et vers des possibilités de « dépassement » de son type de régulation.

Pour Paul Boccarda « la révolution industrielle, c'est le remplacement de la main de l'homme par la machine-outil, et il se développe tout au long du capitalisme... La révolution informationnelle, elle, c'est le remplacement de certaines opérations du cerveau par l'ordinateur, en même temps que l'énorme bouleversement des rapports de l'homme aux outils qu'il met en œuvre : ce sont les opérations informationnelles – la formation, la recherche, la circulation de l'information –, qui vont devenir les éléments décisifs, y compris pour la production... »

Or, l'information n'est pas comme un produit industriel. Si je donne un produit industriel standard, je ne l'ai plus et on doit me payer l'ensemble de ses coûts pour que je puisse le reproduire : c'est l'échange marchand. Mais si je donne une information, comme les acquis d'une recherche par exemple, je la conserve et il devient possible d'en partager les coûts ».

Ainsi se construit une possibilité novatrice de « partage » auquel le capitalisme n'est pas en capacité de donner toute sa portée, comme le montre les vastes restructurations monopolistes à l'échelle mondiale, certes destinées à mutualiser les coûts de recherche, mais pour mieux intensifier la guerre économique et écraser les concurrents, derrière lesquels on trouve des pays et des peuples qui en souffrent.

Sur les potentialités pour construire une mixité marché-partages non monopolistes et leur rapport à une mixité public-privé à prédominance publique et sociale

Paul Boccarda les envisage au niveau des trois marchés impliqués dans la globalisation mondiale : le marché du travail, le marché de l'argent et des capitaux, le marché des produits et des services.

Marché du travail :

« Nous ne sommes plus au féodalisme ou tout le monde restait solidaire, jusque dans la famine... Aujourd'hui, si le chômage est un mal, nous devons voir en quoi il est aussi une force. Le chômage, c'est aussi le changement de production, de technologies, les diminutions de coûts ».

C'est bien la critique de l'emploi, comme seule variable d'ajustement du système qu'il nous faut faire, mais sans condamner les mobilités, souplesses et économies possibles. « Il faut supprimer les maux, sans perdre la force ».

Dans cette recherche, plusieurs tentatives ont été des échecs : en particulier celui de la « rigidité des garanties étatiques » : par exemple les pays qui se sont réclamés du communisme à l'Est de l'Europe, ont au nom du droit à l'emploi,



entretenus une situation de plein emploi artificielle et inefficace qui s'est retournée contre leur développement.

« Nous devons donc dire emploi, mais aussi contenu utile et efficace du non-emploi (des périodes de non-emploi NDLR). Il doit y avoir pour chacun emploi ou formation. Parce que la formation doit être la force du non emploi, au lieu de faire des chômeurs exclus. Chacun doit garder ses revenus et on prépare ainsi (dans la sécurité NDLR) et la demande qui préserve la croissance, et les technologies et qualifications nouvelles et supérieures »... C'est la « sécurité d'emploi et/ou de formation » que proposent les communistes et qui permet de commencer à dépasser le marché du travail capitaliste.

« Quel rôle des secteurs publics pour cela ?... Pensons à l'Éducation nationale, à l'articulation nouvelle nécessaire entre formation initiale et formation permanente ». C'est bien tout le système éducatif qui va devoir changer dans cette perspective, reconnaissant la place que devront y tenir les entreprises et le secteur public.

Marché de l'argent

« La rentabilité financière est conditionnée par les taux d'intérêt, donc dépasser le capitalisme sans modifier le crédit n'a pas de sens... Nous avons besoin de taux d'intérêts abaissés grâce à une création monétaire et un refinancement par la banque centrale européenne. Et ces crédits à taux abaissés doivent être sélectifs, avec des taux d'autant plus bas que les investissements feront de l'emploi et de la formation ». C'est autre chose que baisser ou augmenter, sans critères d'emploi des fonds, le taux d'intérêt pour contrôler la croissance. « Une telle sélectivité rendrait plus difficiles les placements financiers »... « d'ailleurs, James Tobin lui-même (en proposant de taxer les mouvements de capitaux spéculatifs NDLR) disait que l'essentiel était de favoriser une autre politique du crédit ».

« Mais parce que la création monétaire dans un seul pays

(ou un simple ensemble de pays comme la CEE - NDLR) peut devenir inflationniste... la bataille pour une monnaie commune mondiale est de plus en plus importante ».

Aujourd'hui, c'est le dollar qui joue ce rôle. Mais comment ? « Les États-Unis se servent du dollar pour importer des capitaux du monde entier pour financer leurs propres dépenses informationnelles et contrôler les grands réseaux mondiaux. Ce n'est plus en exportant les capitaux qu'ils dominent mais en les important ».

Mais malgré cette domination, la révolution monétaire qu'a représenté la rupture avec l'or comme ancienne monnaie commune, a là encore représenté un progrès (une force disait Paul Boccard) : alors que l'or permettait la domination de ceux qui en possédaient -comme monnaie-, nous pouvons aujourd'hui envisager un « contrôle social sur la création monétaire ». C'est encore

un défi de « partage » d'un pouvoir essentiel.

On voit bien dans ce cadre le rôle du « pôle public du crédit » proposé par les communistes pour avancer vers cette création monétaire et ce crédit réformé. Mais Paul Boccard veut préciser : « c'est un pôle public mixte, mutualiste, sans vision étroite de ce public : la CDC bien sûr et la Banque de France qui fait partie du système des banques centrales européennes, mais aussi les Caisses d'Épargne, les banques mutualistes et le Crédit Agricole (auxquelles on peut ajouter les activités financières de la Poste et leurs 1 000 milliards d'en cours NDLR) ».

Marché des productions et des services

Sur le marché de production des biens et des services, ce n'est pas seulement la question des entreprises publiques qu'il faut changer, mais en s'appuyant sur elles et leurs rapports aux groupes et entreprises privées, tirer l'ensemble de l'économie vers des critères de gestion favorables à la croissance, à l'emploi et à la formation.

La question des critères de gestion est centrale. Car « il n'y a avait pas de critères de gestion alternatifs dans nos entreprises publiques, si ce n'est quelques tentatives et calculs spécifiques (certains ratios ou contraintes de service public non marchands dans les services publics NDLR) ».

En France, les privatisations ont créé une mixité de fait, dans le capital même de certaines entreprises publiques. Alors que faire ? Dénoncer en se lamentant sur le passé, ou partir à la reconquête en tirant les leçons des limites de l'étatisation de leur gestion ?

Pour Paul Boccard « il faut s'appuyer sur cette mixité de fait pour exiger une autre gestion à partir de pouvoirs nouveaux d'intervention et de contrôle à conquérir ». Avec l'actionnariat salarial et la part publique de capital, on doit pouvoir promouvoir un autre droit et d'autres pouvoirs dans les entreprises, d'autres coopérations ».

Enfin, sur les coopérations entre entreprises publiques en Europe

« C'est tout le problème de la SNCF et de coopération européenne. Sans compter les questions nouvelles des qualités et des enjeux sociétaux des productions qui montent. D'un côté, les enjeux emploi, formation, précarités (la sécurité emploi formation) qui est une voie d'entrée pour une autre gestion des entreprises et pour avancer une autre mixité. Mais aussi l'aspect santé, écologie des produits. Quels contrôles, quels pouvoirs des usagers, des consommateurs pour une autre gestion, pour faire reculer les critères de rentabilité financière, mais aussi pour d'autres pouvoirs et d'autres rapports à la privatisation, pour avancer une autre conception du service public (eau, écologie, santé...) ces problèmes de qualité des produits ou de qualité culturelle. Le problème se réduit-il à de l'accompagnement ou à des réglementations publiques pour des risques extrêmes ou bien le défi est-il celui d'autres pouvoirs, d'autres gestions, d'émancipation de la domination du marché et donc de promotion du secteur public, mais d'un secteur public ouvert aux coopérations nationales et internationales ».



La discussion est naturellement revenue sur l'actualité des privatisations et des ouvertures de capital qui font s'interroger sur le positionnement du PCF.

En réaction et pour encore préciser son propos, Paul Boccara a conclu la séance en ces termes :

« cela ne veut pas dire que la propriété ne compte pas, que les privatisations seraient acceptables. Mais je pense que cela apporte de montrer qu'il n'y a pas que la propriété... »

A propos de mon expression « appui sur la mixité de fait », c'est un constat qui ne veut pas dire que c'est bien ou mal. C'est un recul, il faut être clair ! Mais un recul est aussi un défi : on ne peut accepter un recul qui en prépare d'autres. Il faut également voir que cela se fait en réponse à des besoins objectifs, ce qui ne veut pas dire que c'était souhaitable »...

« Le défi du développement à l'international des entreprises publiques est une vraie nécessité, mais ambiguë : ce peut être la domination et la rentabilité financière ; mais c'est aussi l'expression du besoin de coopération sur lequel on peut s'appuyer ».

Enfin, interrogé sur les structures capitalistes qui se mettent en place avec la mondialisation et la financiarisation, dans leur rapport avec la théorie des « crises de cycles longs », Paul Boccara répond : « le capitalisme a toujours eu la force de se corriger, y compris avec un certain progrès social, mais toujours pour de nouveau relancer l'accumulation du capital... »

...Aujourd'hui les cycles longs se modifient, se transforment en se déformant : il y a allongement de la phase de difficulté... On sent qu'il y a des éléments pour ne pas reconstruire pour de nouvelles accumulations, mais on n'y arrive pas... Mais la révolution informationnelle, la révolution démographique et l'allongement de la vie, la révolution écologique et environnementale, la révolution monétaire et les besoins de coopération monétaire appellent des solutions radicalement neuves ».

DEUXIÈME SÉANCE

Travaux en ateliers



Au-delà des généralités du financement public et du secteur public (déréglementation européenne, domination des marchés financiers, mondialisation ; ouverture de capital et privatisations, etc), il fallait pour partir du concret tenir compte des spécificités qui distinguent : le service public et les entreprises nationalisées jusqu'ici sous monopole public qui l'ont assuré dans notre pays ; le secteur public industriel exposé par nature à la concurrence de marché en France et dans le monde ; le secteur bancaire branché lui aussi par nature à la fois sur l'épargne et sur le marché des capitaux.

La discussion a montré qu'un quatrième ensemble aurait du être abordé : celui de la fonction publique développant l'essentiel des services « non marchands » (fonctions d'Etat dont l'Education, fonction hospitalière et de santé, fonction territoriale et collectivités). La fonction publique fera l'objet d'un séminaire comparable fin avril 2001.

ATELIER : SERVICES PUBLICS

« Les services publics dans la lutte contre les inégalités »

Michel Rizzi (extraits)

La France est parmi les pays où les prélèvements publics représentent la plus forte part du PIB : 54 %. Cela n'a pas empêché les inégalités de se creuser depuis deux décennies et sous bien des aspects le service public de se dégrader au regard de la demande sociale...

C'est pourquoi, il ne peut s'agir simplement de défendre, voit d'étendre l'existant, mais bien de le développer en le transformant.

☞ La première réflexion à avoir concerne le champ d'activités à couvrir avec la notion de Service Public : ce sont les évolutions des modes de vie et des technologies qui déterminent son contour nécessaire, et en dernière analyse les luttes sociales et politiques, son contour concret.

☞ La seconde porte sur le fonctionnement lui-même des services publics : toujours marquée par l'étatisme (centralisation, démocratisation insuffisante), leur gestion a été placée sous pression libérale (austérité budgétaire, réduction des coûts salariaux, prélèvements financiers au profit du budget hier, déréglementation, mise en concurrence et privatisation aujourd'hui)...

Des pistes possibles pour « démarchandiser et démocratiser » les services publics.

« Nous récusons la thèse sociale-démocrate selon laquelle nous serions condamnés à ne pouvoir que réguler le marché en limitant le champ du service public à la compensation de ses excès.

Pour démarchandiser :

1) Faire reconnaître comme nouveaux droits de l'homme l'accès aux prestations indispensables à tous pour vivre dans la société d'aujourd'hui : droit à l'énergie, à l'eau, aux transports, aux moyens modernes de communication, à la santé, à l'éducation, au logement, au crédit.

2) Agir pour imposer un niveau élevé d'exigences et service public dans tous les textes qui définissent les objectifs et les contraintes fixés aux opérateurs, qu'ils soient ou non en situation de monopole : dans les appels d'offre lancés par les collectivités locales, dans les conventions et les contrats de plan, dans les lois votées au Parlement, dans les directives et règlements européens.

3) Retirer aux opérateurs la responsabilité de la politique tarifaire qui doit relever du niveau politique, donc des tutelles.

Pour démocratiser :

1) Changer le rôle et la composition des « autorités de régulation », qui doivent devenir des lieux d'intervention des citoyens dans la définition des obligations de service et le contrôle de leur exécution, à travers la présence d'élus de la population, d'associations d'usagers et d'organisations syndicales de salariés.

2) Décentraliser les tutelles. Il paraît juste que les différentes collectivités, à travers leurs assemblées élues, interviennent davantage dans la gestion des services qui ont une vocation locale ou régionale, tout en laissant le niveau national fixer ce qui relève de ses prérogatives (la définition des normes globales de service, les principes tarifaires, le statut des personnels).

3) Revitaliser les « commissions départementales de modernisation des services publics » pour répondre au besoin de contrôle transversal des services publics. Elles



devraient notamment être consultées sur toutes les décisions concernant les services publics sur leur zone d'intervention et pouvoir formuler des propositions de développement de nouveaux services... »

De nouveaux rapports public-privé pour tirer l'ensemble de l'économie vers l'emploi et la réponse aux besoins

« 1) Dans notre conception, la cohabitation public-privé est nécessairement conflictuelle, puisqu'il y a lutte pour la prédominance dans l'économie. Mais elle suppose également une coopération entre public et privé, à travers leurs complémentarités et synergies, dont la raison d'être est de conduire l'ensemble vers des objectifs de progrès.

2) Sur le champ du secteur public : il doit impliquer un champ étendu d'entreprises industrielles et financières placées sous contrôle public, notamment à travers la constitution de pôles publics constitués d'un réseau d'entreprises agissant en partenariat : dans l'énergie, la gestion de l'eau et des déchets, la communication et l'audiovisuel, les transports de voyageurs, etc.

Par ailleurs, nous devrions affirmer la nécessité de monopoles publics sur les infrastructures de réseaux, y compris avec la perspective de leur extension à l'échelle européenne. Cela au nom de l'efficacité économique (pour éviter des gâchis d'investissements et assurer le renouvellement à long terme des équipements).

3) Sur les formes de propriété dans le secteur public : diverses formes de maîtrise peuvent être envisagées selon la nature des activités, avec l'objectif de permettre un contrôle démocratique au niveau le plus pertinent (exemple de l'agence de l'eau décentralisée, remunicipalisation de certains services). Concernant les grandes entreprises publiques nationales, il faut clairement nous prononcer contre l'ouverture de leur capital aux capitaux privés. Même à un niveau largement minoritaire, dès lors qu'elle

prend la forme de mise sur le marché boursier d'actions négociables, cette ouverture place en effet l'entreprise en totalité sous la pression des marchés financiers alors que nous visons précisément une évolution inverse.

4) Sur le rôle du secteur public : qu'il soit un vecteur privilégié d'une autre logique économique suppose des modifications majeures dans la stratégie des entreprises publiques, leur fonctionnement interne et le rapport à leur environnement. Car actuellement, le type de développement impulsé est complètement orienté par leur insertion dans la guerre économique ; au lieu d'être des contrepoids, ces entreprises jouent le rôle d'accélérateur du libéralisme.

Il y a donc besoin d'inventer un nouveau modèle d'entreprise, porté par le secteur public et qui devienne une référence pour toute la société, à l'opposé de la situation actuelle où c'est le privé qui joue ce rôle. Autour de trois notions : coopération, efficacité sociale, démocratie.

5) Sur la coopération entre les deux secteurs : il s'agit de concevoir des critères et des formes de coopération qui soient contraignants pour la partie privée hors de la prégnance de la seule rentabilité financière. Cela se joue sur plusieurs terrains :

- la passation des marchés publics,
- les contrats de sous-traitance,
- les services fournis par le public aux entreprises privées, notamment à travers les modalités tarifaires,
- le co-financement de projets industriels.

Sur ce dernier point, l'important est de veiller à ce que les formes d'alliance choisies préservent l'identité de chaque partenaire et permettent d'éviter la mainmise des marchés financiers. Ce qui suppose qu'elles portent sur des projets bien définis. Sur la base de ces principes, on peut envisager différents montages financiers possibles : des accords de partenariat à long terme sans participation avec des garanties et des pénalités, la création de groupements d'intérêts économiques ou de filiales communes ».

ATELIER : SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL

« Une mixité public-privé nouvelle pour une véritable politique industrielle et une transformation du système productif »

Brigitte Dareau (extraits)

Des processus de déconstruction /reconstruction des systèmes productifs sont à l'œuvre

« Des entreprises et des grands groupes pilotent désormais des réseaux mondiaux intégrés d'usines, de services, de bureaux d'études, de laboratoires.

C'est une formidable recomposition du système productif sous l'effet combiné de la nouvelle révolution technologique d'ensemble - la révolution informationnelle, d'une part ; et l'explosion des marchés financiers avec la prééminence de la création de la valeur actionnariale dans les choix stratégiques des entreprises, d'autre part.

Les innovations technologiques sont dévoyées par la logique capitaliste qui s'en sert pour faire franchir aux normes de rentabilité financière une nouvelle étape vertigineuse : l'application des nouvelles normes comptables anglo-saxonnes aidant au contrôle instantané de la conformité du travail des salariés aux exigences de la rentabilité financière. Désormais, on est en présence d'un nouveau mode de domination / aliénation visant, d'une part, à éliminer la porosité (les interstices de respiration) du temps de travail au moment où l'on réduit le nombre d'heures travaillées hebdomadairement et, d'autre part, à brouiller la

ligne de partage des temps sociaux entre travail et hors travail.

La révolution informationnelle ne bouleverse pas uniquement les moyens de communication – comme il est communément admis – mais au-delà, transforme les systèmes socio-productifs ainsi que les relations et synergies dans et hors travail. Dans le même temps, cette révolution redimensionne la place de la recherche (qui devient une activité productive en tant que telle source ; directe d'accumulation du capital) et de la formation avec un besoin massif d'élévation des qualifications. De sorte que l'accès à la connaissance, à la culture, à l'information, à de nouveaux droits et pouvoirs, à la réduction du temps de travail et aux relations entre les êtres humains relèvent désormais de l'efficacité sociale productive et (ré)générationnelle.

Inséparablement, de nouvelles aspirations s'expriment libérant des potentialités de transformation dont on évalue insuffisamment l'ampleur. Les nouvelles technologies développent objectivement les conditions de nouveaux partages et d'efficacité ouvrant des pistes pour dépasser des formes marchandes régulées par le taux de profit et promouvoir des dynamiques révolutionnaires de partage et de coopérations pour la satisfaction des besoins humains.

Ce sont aussi les espaces traditionnels d'interventions qui deviennent caducs au regard des exigences de partages et de coopérations d'un type nouveau. Ces derniers, ancrés dès le local, devraient être impulsés jusqu'au niveau des coopérations universelles.



Ainsi, la question du partage des ressources et des informations, celle des coopérations pour partager les coûts, les financements et le produit de la recherche et celle des nouveaux pouvoirs et droits pour les salariés et les populations, deviennent des éléments décisifs dans les enjeux de transformation sociale et de dépassement du système capitaliste ».

Mobiliser les atouts existants pour développer une nouvelle maîtrise publique à prédominance sociale sur une politique industrielle novatrice

« Comment maîtriser ces grandes entités industrielles ? Comment réorienter la politique industrielle européenne ? Quelle maîtrise publique nationale préserver pour une appropriation sociale véritable et pour la coopération ?

Faire un bilan critique

Tout d'abord des privatisations et des déréglementations passées. Dans les faits, celles-ci démontrent leur incapacité à relever, par le haut, les défis de la révolution informationnelle et de répondre aux besoins humains.

Faire un bilan critique sans concession des politiques publiques s'avère tout aussi nécessaire afin d'examiner les conditions des nationalisations et des prises de participation de l'État au regard des objectifs sociaux, humains, environnementaux, sanitaires, de qualification et de formation.

La France est un grand pays industriel qui dispose d'atouts publics importants. Pour mobiliser ces atouts existants, il faut combattre inséparablement la solution réactionnaire des privatisations et déréglementations.

Au 30^{ème} Congrès, nous avons avancé des pistes à ce sujet : « (...) *Son essor [le service public existant] implique de remettre en cause le gel de l'emploi public, en favorisant un rôle actif des salariés, des usagers, des populations, des élus avec de nouveaux droits et pouvoirs dans les gestions. L'État et les collectivités territoriales n'ont pas à faire face seuls aux énormes dépenses nécessaires à la nation* ».

Inventer des formes institutionnelles adaptées à la période

Mais nous ne devons nullement nous contenter d'un secteur public en situation de résistance à la prédation des intérêts privés. Au contraire, nous avons à concevoir un nouveau secteur public producteur d'impulsion, d'incitation envers le secteur privé au travers des coopérations nouvelles basées sur la promotion de nouveaux critères de gestion d'efficacité sociale.

S'inscrire dans la perspective de cette nouvelle mixité à prédominance publique et sociale devrait permettre d'inventer des formes institutionnelles nouvelles pour répondre aux défis de partage et de coopérations. Des formes nouvelles diversifiées de maîtrise publique et sociale qui s'appuieraient et favoriseraient une intervention et un contrôle plus décentralisés et démocratiques des salariés, des citoyens, des usagers, des élus et des consommateurs, en permettant de promouvoir la recherche-développement et de diffuser l'information, les savoirs et les savoir-faire en brisant les pratiques monopolistes du secret industriel.

Une politique industrielle novatrice est possible

Une cohérence nouvelle de grands projets émancipateurs reste à bâtir. Dans cet objectif, nous avançons un ensemble de pistes de propositions non exclusives.

Première piste :

À l'avènement de la société de la connaissance et du savoir devrait répondre une nouvelle politique industrielle de grand projet de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour relever les défis de la révolution informationnelle et des mutations sociales.

Il pourrait s'inscrire dans une perspective de construction d'une nouvelle citoyenneté multidimensionnelle, dans l'entreprise comme dans la cité.

Il s'agirait d'un nouveau service public sous forme de missions nationales décentralisées ouvert directement à des coopérations européennes, internationales, tant publiques que privées. Il ne procéderait ni des pratiques institutionnelles actuelles, ni des grands projets classiques : un service-mission fondé sur les coopérations, le partage et la créativité institutionnelle.

Deuxième piste :

Pour répondre notamment aux besoins énergétiques, il s'agit de programmer un projet de réduction des coûts de production en abaissant les coûts des consommations

intermédiaires et les coûts financiers. Cela permettrait – sans réduire le coût du travail ; bien au contraire – de relever les défis de la sécurité et de la protection de l'environnement, de réduire les inégalités face à la consommation de l'énergie, de promouvoir le droit à l'énergie et de modifier – dans un but d'efficacité sociale – le partage de la valeur ajoutée (partage des richesses créées entre profit et salaire) en transformant le contenu des emplois et le niveau des salaires.

Troisième piste :

Faire renaître une politique industrielle franco-européenne de construction navale de pétroliers et de chimier E3 (économique, écologique et européen).

La relance de ce projet viserait un triple objectif : garantir au mieux la sécurité des transports maritimes – préserver l'environnement des désastres écologiques et humains – relancer la création d'activités et d'emplois et développer des formations pour accroître le volume des constructions et étendre la sécurité des transports à d'autres zones maritimes – et développer les coopérations industrielles européennes ».

ATELIER : BANQUES - CRÉDIT

Public-Privé : le cas des institutions financières

Denis Durand (extraits)

Il peut paraître paradoxal d'avancer que le système financier dans son ensemble assume une mission de service public : l'argent n'est-il pas par excellence le symbole et le support de la propriété privée et, tout particulièrement, de celle qui fonctionne comme capital ? Et cependant, il n'y a rien de plus « public » que la monnaie. De nos jours, les banques, gestionnaires du système monétaire, possèdent dans leur activité deux dimensions publiques importantes :

- en premier lieu, la gestion des moyens de paiement est un service public, l'aversion des Français pour toutes les tentatives de tarification des chèques en témoigne, de même que l'ébauche de mouvement social qui se dessine autour de la revendication d'un service bancaire universel ;

- une dimension tout aussi importante, éminemment politique, de l'activité des banques réside dans le pouvoir qu'elles exercent en sélectionnant les bénéficiaires des crédits qu'elles accordent aux entreprises et aux particuliers.

Le rôle des compagnies d'assurance est intrinsèquement marqué par un caractère de mixité. En effet, en amont de l'activité d'assurance proprement dite, la sécurité est un besoin très fondamental de la société moderne. Aussi n'est-ce pas pour rien que certaines cotisations d'assurances constituent, tout autant que les impôts et les cotisations sociales, de véritables prélèvements obligatoires : cet aspect de leur activité induit aussi une mission de prévention des risques sur laquelle la société devrait les interpeller de plus en plus dans l'avenir. En aval, la masse des fonds qu'elles collectent en anticipation des sinistres (de l'ordre de 6 000 milliards), donnent aux compagnies d'assurance un pouvoir financier décisif pour le fonctionnement de l'économie dans son ensemble ».

La mixité du secteur se manifeste aussi dans les statuts divers des institutions qui le composent (voir encadré).

Nécessité d'un pôle financier public

« L'action pour remettre en cause la domination des marchés financiers a besoin de se concrétiser dans des institutions. Dans cette perspective, des institutions financières publiques, exerçant une mission de service public au service de l'emploi et de la formation constitueraient une alternative

L'architecture du système financier

On peut distinguer : les institutions financières dont le statut peut être public, privé ou mutualiste ; l'ensemble constitué par les banques, les assurances et les intermédiaires de marché (Bourse, Sicav, FCPE, fonds de pension, etc.) ; les grands groupes industriels qui lèvent des fonds sur les marchés de capitaux (émission d'actions ou d'obligations).

Le système français comporte plusieurs catégories d'organismes :

- administration d'Etat : ministère des Finances, banque centrale (une institution sui generis dont le capital, en France, est entièrement possédé par l'Etat),
- institutions publiques spécialisées : La Poste, CNP, Caisse des dépôts, BDPME, Crédit foncier,
- institutions publiques généralistes : Caisses d'épargne,
- réseaux mutualistes : Crédit agricole, Crédit mutuel, Banques populaires, Crédit coopératif, et leurs filiales (Natexis pour les Banques populaires, le CIC pour le Crédit mutuel ...),
- établissements privés à capitaux majoritairement nationaux,
- établissements privés à capitaux majoritairement étrangers,
- une mention particulière peut être faite du Crédit Lyonnais, officiellement privatisé mais qui pourrait passer à terme sous le contrôle du Crédit agricole, et dont l'Etat et les salariés possèdent près de 20 %.

Une caractéristique commune de ces différentes institutions est cependant que toutes sont plongées dans le marché mondial des capitaux et que leur gestion obéit de façon prédominante au critères de la rentabilité financière, quelles que soient les missions de service public qu'elles assument en droit ou en fait.

aux marchés de capitaux. En ce sens, un réseau bancaire, plongé dans le tissu économique et social qui constitue sa clientèle, est une institution beaucoup plus perméable aux mouvements et aux exigences de la société qu'une salle de marchés où chaque opérateur est exclusivement jugé sur le rendement financier de son activité.

Banques et assurances possèdent des « cultures d'entreprise » très fortes, profondément vécues par les personnels de ces entreprises, souvent tournées vers le service rendu aux usagers du crédit ou de l'assurance, et qui s'opposent, dans les faits, à la soumission de toutes leurs activités à la seule loi de la rentabilité financière » ...

On le retrouve ainsi dans plusieurs débats très actuels.

Le service bancaire universel

« Face aux prétentions des grands réseaux bancaires qui tirent prétexte du passage à l'euro pour imposer une tarification du chèque, monte l'exigence sociale d'un accès gratuit de tous les citoyens aux services bancaires indispensables à la vie en société ».

La baisse des charges financières des entreprises

« Au-delà de la responsabilité de la banque centrale on devrait pouvoir faire appel à des institutions financières publiques, dont la vocation serait de favoriser la sélection de crédits porteurs de progrès en matière d'emploi, de formation, de nouvelles technologies, en développant une mission particulière de distribution de prêts bonifiés ».

La dimension européenne

« La liberté de circulation des capitaux a joué un rôle déterminant comme facteur de déréglementation et de désarmement des politiques monétaires.

Déjà, les règles communautaires de la concurrence, et leur définition de « l'intérêt général » nettement différente, dans son inspiration, de la tradition française du service public, ont conduit à des remises en cause en France (avec les privatisations et aujourd'hui le chantage à la rémunération des chèques).

A l'inverse, l'ambition d'un pôle financier public pour l'emploi et la croissance renvoie assez naturellement à des dimensions européennes. En particulier, l'objectif d'abaissement sélectif des charges financières des entreprises interpelle directement la politique monétaire de la Banque centrale européenne, tandis que la technique des prêts bonifiés fait partie de l'arsenal de la Banque européenne d'investissements ». ...

Etat de la construction du pôle financier public

« Ce débat a commencé à s'ouvrir avec la modification du statut des Caisses d'épargne par le Parlement, à la suite d'un colloque organisé au Sénat par les groupes parlementaires communistes. En mars 1999, répondant à une interpellation de Robert Hue, le ministre des Finances de l'époque, Dominique Strauss-Kahn, se prononçait pour la « mise en place d'un grand pôle financier public, structuré autour de la Caisse des dépôts et consignations et comprenant notamment la Caisse nationale de prévoyance, la Poste, la Banque de développement des PME, les Caisses d'épargne, le Crédit foncier ». Ce pôle a vocation à animer une forme importante du service public de l'épargne et du crédit, au service du financement de l'emploi et de la formation », poursuivait le ministre. Malgré ces engagements, on a surtout retenu de la loi sur la « modernisation financière » la transformation des Caisses d'épargne en sociétés coopératives et leur soumission à un objectif de rentabilité.

Le ministre des Finances actuel affirme une définition plutôt limitative du périmètre du secteur public financier, même s'il confirme – et c'est important – l'appartenance au moins formelle des Caisses d'épargne et de La Poste au secteur public.

On peut ainsi craindre que la conception officielle du « secteur public et semi-public financier » ne retrouve l'objectif qu'elle a toujours visé depuis vingt ans, en particulier sous les gouvernements socialistes : chercher à concilier une acceptation sans réserve de la libéralisation financière. Le Haut conseil du secteur public financier prévoit de remettre des conclusions dans les six mois sur trois sujets : la lutte contre l'exclusion bancaire, le financement du logement et le financement des PME. Mais des incertitudes pèsent sur les principales institutions du secteur :

- le « renforcement » des services financiers de la Poste pourrait rouvrir le débat sur leur filialisation ;

- la création de la banque d'investissement CDC Ixis marque une nouvelle étape dans la division de la Caisse des dépôts ;

- les caisses d'épargne se voient assigner un objectif de rentabilité de leurs fonds propres nouvellement acquis, contradictoire avec leurs missions d'intérêt général ;

- le Crédit foncier est toujours en attente d'un début de projet industriel de la part des Caisses d'épargne qui sont devenues ses principaux actionnaires ;

- d'intenses luttes d'influence entre la CDC et les Caisses

d'épargne ont précédé l'adoption d'un compromis provisoire sur la structure du capital de la CNP et sur sa place au sein du groupe ;

- à la Banque de France, le bilan des deux premières années d'existence de l'euro ouvre un vaste champ d'interrogations sur le service public de la monnaie.

TROISIÈME SÉANCE

Responsabiliser les groupes sur les territoires

Yves Dimicoli (extraits)



Quasi-tabou entre 1986 et 1996, pendant la décennie des privatisations et de la crise du Crédit Lyonnais, la question des missions du secteur public bancaire s'est trouvée réactivée depuis quelques années sous l'impulsion des luttes sociales.

Dans son exposé, Yves Dimicoli traitait trois parties : la stratégie des groupes dans les territoires, les politiques publiques et l'échec des sociaux-démocrates, les propositions pour changer.

* *
*

« Entre 90 et 99, l'ensemble Paris, Toulouse, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Bordeaux, Rennes, Strasbourg a représenté la moitié de la croissance démographique française. Aujourd'hui, 75 % de la population métropolitaine habite dans l'une des 361 aires urbaines recensées et occupant 20 % seulement du territoire.

En même temps s'y concentrent l'industrie et les emplois qualifiés, les activités scientifiques et informationnelles supérieures, la mise en œuvre des technologies avancées sous contrainte de rentabilité financière. Représentant 28,5 % du PIB national, l'Île de France concentre une part considérable des créations d'emploi, mais ne se situe qu'au 5ème rang des régions européennes pour le PIB par habitant.

C'est à l'intérieur de chaque région que les inégalités et le dualisme se sont le plus développés, exprimant le fait que l'argent continue d'aller toujours plus là où il y a de l'argent pour faire de l'argent, au lieu d'aller là où sont les hommes et les femmes pour développer leurs capacités. Et la reprise économique aggrave ce phénomène au lieu de le résorber.

Pourtant, c'est dès les années 90 que sont apparues clairement les limites de ce type de croissance polarisée. Mais le retour du "volontarisme d'Etat" proclamé semble en réalité faire place au suivisme vis à vis du marché financier et des grands groupes dans la mondialisation financière... »

... « Ce mouvement est indissociable des débuts de la révolution informationnelle dominée par l'exigence de rentabilité capitaliste. Il ne s'agit plus pour les firmes, comme naguère, de chercher avant tout à conquérir une main d'œuvre bon marché dans les bassins d'emploi lointains, mais plutôt d'être en mesure de puiser dans les réservoirs de main d'œuvre qualifiée et de se brancher au mieux sur les services à la production et sur les potentiels de création : l'accès à la recherche, à la formation et aux qualifications deviennent le facteur principal de localisation.

L'exigence de compétitivité devient « plus globale », comme disent les patrons. Par exemple, la baisse des coûts de transports (innovations technologiques et logistiques informatisées NDLR) a favorisé la constitution d'un nombre restreint de « pôles de développement », véritable réserves de ressources humaines susceptibles d'être écremées par les groupes dominants et pilotant à partir de leurs emprises territoriales les galaxies de PMI-PME sous traitantes ou externalisées et aux conditions d'exploitation

de plus en plus exigeantes. On sait le rôle majeur joué dans ce sens par le « tout TGV » pour la mobilité de l'encadrement, et combien le développement accéléré du fret routier a marché de pair avec les gestions en « flux tendu » ou « juste à temps » des entreprises.

En contrepoint, ce sont les destructions massives d'emplois et la précarisation généralisée qui se développe dans les arrières-pays, en même temps que l'insuffisance des qualifications et de la formation prépare les futures pénuries de main d'œuvre qualifiée ».

1 - Comment ont évolué les interventions « sociales libérales » ou « sociales démocrates » de l'Etat, en écho à ces gestions branchées sur la révolution informationnelle ?

« Essentiellement par le déploiement systématique des politiques de baisse du coût salarial des emplois, par le soutien aux marchés financiers simultanément au recul du crédit bancaire, par des politiques budgétaires tendant à rationaliser les dépenses nécessaires aux populations en se déchargeant de responsabilités publiques sur les collectivités locales ».

- Des réformes Pasqua à celles de Chevènement, les politiques d'aménagement du territoire ont été présentées comme une alternative à la mobilité des hommes et comme une volonté redistributive, consacrant en fait l'hyper mobilité des capitaux. Tous les dispositifs de redistributions et de « pansement social » sont en crise du fait des déficits publics et sociaux. De cet échec des années 90, il faut tirer les leçons.

On le sait, pour les forces sociales démocrates, il n'est plus question désormais de contrarier et *a fortiori* de dépasser le marché : il s'agit seulement de « réguler » pour favoriser une adaptation du tissu social à ses exigences nouvelles :



« L'Etat et les collectivités ne doivent pas chercher à contrarier les phénomènes d'agglomération parce que ces mouvements résulteraient de la mondialisation et de la modernisation. L'Etat doit par contre faire en sorte, avec les collectivités, de favoriser les mises en réseau de ces pôles en conservant un rôle d'encadrement de ces tendances et en réservant ses interventions à une correction au profit des territoires et populations les plus en difficultés... »

C'est vrai de l'engagement de la France dans la construction européenne libérale, vers un « fédéralisme d'Etat Nations ». C'est vrai à l'autre bout, avec l'« intercommunalité » de domination qui prétend surmonter la non-coïncidence entre bassin de vie, bassins d'activité et découpages administratifs.

C'est typique avec le Rapport Mauroy « renforcer l'action publique locale » qui cherche à conjuguer la décentralisation nécessaire avec le renoncement à s'attaquer au rôle des groupes, des marchés financiers, de la Banque Centrale européenne. L'objectif ne semble être qu'un « consensus social » autour d'une refonte institutionnelle dont a besoin le capital ».

Autant de raisons pour nous, communistes, de ne pas être frileux et défensifs, mais à l'inverse de montrer autour de projets concrets utiles aux populations, l'ampleur du besoin objectif de coopération entre collectivités territoriales.

- Dans le contrôle nécessaire de l'efficacité des financements publics ou des allocations de crédits, celui concernant les fonds destinés à l'aménagement du territoire et émanant de l'Etat ou des collectivités locales mérite une attention particulière, comme ceux affectés à l'emploi.

« Les seuls crédits affectés de l'aménagement et relevant de 15 ministères, représentent 54 milliards de francs en 99. Les aides à l'investissement qui peuvent s'y assimiler comptent pour 14 milliards de francs (aides directes et indirectes). Les exonérations de taxes professionnelles consenties par les communes et les régions s'élèvent à 110 milliards de francs. Les aides à l'emploi (le plus souvent des allègements de charges sociales patronales) s'élèvent à 100 milliards de francs environ, avec le dispositif de réduction du temps de travail, auxquels on peut ajouter les subventions aux différentes formes d'emploi plus ou moins précaire (des CES aux emplois jeunes) ».

2 - Comment avancer en pratique, alors qu'il y a tant de blocages au sommet ?

La difficulté est double : d'une part l'hégémonisme du parti socialiste sur la gauche plurielle rend complexe la rupture nécessaire avec les solutions socio-libérales ; d'autre part le MEDEF qui prend le relais des forces de droite, s'attaque à l'ensemble de la protection sociale avec sa « refondation » ou le principe du contrat doit se substituer à la loi.

« Il paraît décisif de faire reculer l'idée que les gestions de groupes ne sont pas du domaine de la lutte politique. Au contraire, il est urgent de montrer la nécessité et la possibilité de changer le comportement des entreprises, des banques de l'Etat et des collectivités, en maintenant les yeux grands ouverts : sur le formidable besoin de coopération, de financements et de capitaux nouveaux, de ruptures avec la menace du chômage ou les précarités ».

Politiser l'enjeu des entreprises

« Alors qu'au sommet de l'Etat, on plaide l'impossibilité d'infléchir les choix de ces groupes au nom de l'intangibilité

de l'économie de marché (mieux : qu'avec les privatisations et les ouvertures de capital, on pousse les entreprises publiques à des comportements similaires NDLR), il est devenu indispensable de poser la question de leurs responsabilités économiques, sociales et sociétales (cf. Erika-Total, Michelin-Danone)... 80 groupes contrôlent 50 % des profits d'exploitation hors profits financiers et 25 % des emplois. Politiser ? C'est faire de la réorientation des moyens financiers des groupes (privés et publics NDLR) un enjeu de conquêtes de droits et de pouvoirs nouveaux :

- application des 35 heures qui se font avec trop peu de créations d'emplois ;
- demande de « moratoire » en riposte aux suppressions d'emplois ;
- augmentation du SMIC et des salaires ;
- impliquer les entreprises dans la lutte contre le chômage à l'échelle des bassins d'emploi ».

Sur tous ces points la déclaration du 7 novembre 2000 des partis de la majorité, offre des points d'appui, malheureusement pas suivis d'effets par le gouvernement de Lionel Jospin.

Mais la proposition communiste de construire progressivement une véritable « sécurité d'emploi et-ou de formation » assurant à chacun la continuité de ses revenus, peut constituer un objectif convergeant pour toutes ces interventions.

Changer les buts et les moyens du financement.

« Deux grandes limitations se conjuguent : celle du crédit bancaire au profit du rôle des marchés financiers ; celle du financement public due aux contraintes budgétaires découlant du pacte de solidarité.

Il y a au contraire, nécessité de relance des **dépenses publiques** pour financer le développement de tous les êtres humains.

- En matière de dépenses directes, des communes, des régions, de l'Etat, il faut viser des engagements plus importants et dans les services publics, exiger le moratoire sur les déréglementations et évaluer les besoins avec les populations et les élus. L'expression d'objectifs chiffrés pourront bousculer le carcan du pacte de solidarité et enfin faire considérer ces dépenses comme des atouts à rationaliser et non plus comme des charges à réduire.

- En matière de dépenses indirectes (aides et exonérations), il faut s'emparer de la « commission nationale décentralisée de contrôle de l'utilisation des fonds publics » (mise en place par la loi HUE NDLR) et en promouvoir l'efficacité. On peut aussi pousser à la transformation des fonds publics

d'aide à l'emploi – notamment les exonérations de charges sociales le plus souvent inefficaces –, en **fonds de bonification de taux d'intérêts** à moyen long terme des crédits bancaires pour l'investissement des entreprises.

Un crédit ainsi stimulé, pousserait à une autre affectation des profits des entreprises eux-mêmes, vers des objectifs clairement exprimés et contrôlables, de créations d'emplois et de mises en formation...

... Serait alors nécessairement soulevée la question décisive du « **refinancement** » de ces crédits nouveaux par la Banque de France, au sein du système européen de banques centrales que coiffe la BCE.

Le refinancement est une opération fondamentale de la politique monétaire et de crédit. Il permet aux banques et institutions financières qui ont alloué des crédits aux entreprises, aux ménages, aux collectivités d'obtenir des ressources, des liquidités auprès de la Banque Centrale, prêteuse et créatrice de monnaie en dernier ressort.

Ce serait ainsi une voie d'accès par l'intervention citoyenne, dès le local, sur l'orientation de la BCE. Et cela pourrait marcher de pair avec l'exigence de nouvelles missions et objectifs de cette institution : l'emploi et la formation avec la croissance et pas seulement la stabilité des prix.

En 1998, le gouvernement a engagé une réforme en retirant la « masse salariale » de la base d'imposition de la **taxe professionnelle**.

Or, la mise en déclin de l'élément salaire des bases de taxe professionnelle sans contrepartie n'incite nullement les entreprises à accroître l'emploi. Il ne consiste pour elles, en l'état, qu'en un allègement supplémentaire du « coût du travail ».

Il s'agirait alors de parachever la réforme de la taxe professionnelle en lui donnant une réelle cohérence pour l'emploi, les besoins et l'initiative décentralisées de ces collectivités, le progrès économique et social : en étendant la base d'imposition de cette taxe aux actifs financiers des entreprises.

L'INSEE évalue le montant des capitaux financiers détenus par les entreprises à quelques 26 000 milliards de francs, soit deux fois et demie le montant des capitaux matériels qu'elles détiennent sous forme de machines et d'équipements.

En appliquant un taux de 0,3 % prélevé nationalement et redistribué intégralement à toutes les collectivités locales via un fonds de péréquation et de répartition, le produit escompté se situerait entre 70 et 85 milliards de francs.

DERNIÈRE SÉANCE

Eléments de conclusions et initiatives à prendre

Nicolas Marchand

Ces deux jours ont été utiles, intéressants par votre participation et aussi parce que se vérifie l'intérêt du travail commun qui se développe au niveau du Conseil national entre toutes les commissions qui ont coopéré au séminaire.

Je propose, non pas seulement d'enregistrer, mais d'approuver, la demande de journées de travail similaires concernant la Fonction publique.

Quatre remarques en essayant d'être succinct.

Je veux souligner à mon tour le sens offensif et non pas défensif de notre projet, en particulier de notre idée de mixité public/privé à prédominance sociale. Mais il est

incontestable que la perception de notre démarche et de nos pratiques, parfois de nos positionnements politiques en termes défensifs, ont constitué, et constituent encore un handicap et un élément de frein dans les mobilisations.

Les éléments qui ont été produits pendant ces deux jours montrent qu'il est possible de gagner en confiance.

Est-ce qu'on peut, au fond, faire mieux que protester contre les privatisations, contre les ouvertures de capital et tenter de défendre l'existence du public ?

Les questions public/privé sont au cœur du débat politique, on est même au cœur de la question politique majeure du pouvoir de la politique. La politique peut-elle changer les choses ? alors que face aux marchés financiers, ce qui domine est l'idée d'impuissance, l'idée d'un déferlement libéral irrésistible.

La question des pouvoirs n'est pas une manière de se débarrasser du problème de la propriété. Nous ne nous rallions pas aux privatisations, nous les combattons avec une démarche de transformation du secteur public, par exemple en prenant les questions d'élargissement des missions de service public, de promotion de critères d'efficacité sociale et économique.

Il n'est pas suffisant de dire ou de constater que la propriété publique ne règle pas tout. Le capital privé a ses critères qu'il tend à imposer dès lors qu'il pénètre dans une entreprise publique. Dans cette bataille nous sommes intervenants, avec une volonté d'extension de la maîtrise publique. Il y a besoin de travailler encore sur la diversité des formes d'appropriation sociale pour donner les moyens d'une offensive plus forte sur ce terrain...

Cela dit, pour investir la question de la propriété et pour ouvrir des champs nouveaux à l'appropriation sociale, revendiquer des pouvoirs nouveaux revient à mettre en

cause le pouvoir absolu inhérent à la propriété dans le système actuel.

Il faut qu'on prenne la question des pouvoirs des salariés actionnaires qu'on a évoqués dans le débat sur l'épargne salariale, des pouvoirs des usagers et des citoyens, ceux des élus en matière économique et sociale.

Concernant les « Commissions départementales de modernisation des services publics », je crois qu'il y a effectivement une bataille intéressante à mener pour demander qu'elles soient mises en activité, pour qu'elles puissent être des lieux de bataille. De même pour tous les lieux de contrôle des fonds publics, les CODEF qui existent déjà et puis tout ce qui va se passer dans le prolongement de la loi sur le contrôle des fonds publics que le groupe communiste a fait voter au parlement...

Dans bien des cas, quand on prend bien les batailles, on est dans des situations où parfois indépendamment de ce que peut-être l'influence des communistes, les possibilités de mobilisation, de rassemblement de forces sociales et politiques diverses sont extrêmement larges. Non pas à partir de pétition de principe, mais évidemment à partir des enjeux concrets, à partir des besoins.

D'autant qu'on peut, je crois, dans le même mouvement, s'appuyer sur l'attachement aux services publics qui est réel, même s'il y a des attentes critiques. On peut s'appuyer aussi sur une certaine conscience de la nocivité des logiques privées : l'idée existe que l'intérêt privé n'est pas spontanément compatible avec l'intérêt public.

On a évoqué la Poste, les hôpitaux... Ce qui a pu se faire autour de la CNR est intéressant, en permettant une implication du parti qui a permis d'élargir encore le champ d'intervention, par exemple en faisant rentrer dans le débat la question de la Caisse des Dépôts.

L'expérience de conjonction autour du dossier Alstom, des forces Alstom-SNCF-EDF et en liaison avec les problèmes d'emploi et de sécurité dans le ferroviaire ou dans l'énergétique, est aussi très riche en enseignements.

Multiplier ce type d'initiative est essentiel parce qu'il y a un problème de connaissance, de maîtrise des sujets de l'intérieur, qui fait considérablement défaut. C'est à quoi nous travaillons au plan national, en construisant des collectifs avec les cheminots, avec les salariés de l'EDF, avec les salariés de la Poste, avec les salariés des Télécom, comme on veut le faire avec les salariés de la fonction publique territoriale ou des hôpitaux, en intégrant les usagers et les élus à la réflexion nécessaire. ■

